

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

***Du 29 novembre
au 6 décembre 2018***



Pour la première fois à la DGFIP, nous voterons par voie électronique du 29 novembre au 6 décembre 2018 à partir du portail de vote accessible 24h/24 depuis n'importe quel appareil connecté à internet (ordinateur, smartphone, tablette).

Ce vote permettra d'élire pour 4 ans vos représentants dans les comités techniques ministériels (CTM), de réseau (CTR) et local (CTL) ainsi que dans les commissions administratives paritaires nationales (CAPN) et locales (CAPL) et pour les agents contractuels (dont Berkani) dans les commissions consultatives paritaires (CCP). Ce vote déterminera la représentativité aux différents niveaux de la fonction publique ainsi que les moyens en droits syndicaux alloués aux organisations syndicales. Cette élection va donc jouer un rôle majeur pour défendre nos missions et faire valoir nos droits.

Elle représente une échéance importante face à l'offensive du gouvernement contre les acquis des fonctionnaires. L'enjeu est de permettre, à tous les niveaux, l'intervention et la prise en compte des revendications des agents.

Dans un contexte marqué par la diminution continue des effectifs et l'engagement d'une entreprise de démantèlement de notre administration, de nos missions et de nos droits, les élus CGT auront un rôle essentiel de défense des droits individuels et collectifs et seront autant de points d'appui pour développer la mobilisation pour les revendications.

Dans cette situation, il nous faut envoyer un message clair à la DG.

Plus le résultat de la CGT sera important, plus le rapport de force sera favorable à nos revendications d'agents de la DGFIP et de fonctionnaires.

La CGT Finances Publiques, première organisation syndicale dans le département, vous représente dans toutes les instances, vous associe dans tous les combats, vous rend régulièrement compte après chaque réunion ou audience avec la direction. Durant ce dernier mandat, la démarche collective, la collecte de vos revendications ont été le ciment de nos luttes contre les attaques dont nous avons été l'objet (suppressions d'emplois, restructurations....).

**VOTER CGT, C'EST VOTER
POUR VOS REVENDICATIONS
ET VOTRE DÉFENSE**

CAP

Les commissions administratives paritaires (CAP) sont les instances où face à l'administration sont défendus les droits individuels des agents (mutations/affectations, promotions, évaluation professionnelle...).

Il existe une CAP par catégorie (de l'agent technique à l'administrateur des Finances publiques pour les CAP Nationales et de l'agent administratif à l'inspecteur pour les CAP Locales). Seuls les agents titulaires sont électeurs pour les CAP. Néanmoins, un stagiaire peut être électeur à la seule condition qu'il soit titulaire dans une autre catégorie (exemple : un contrôleur stagiaire peut être électeur pour la CAP des agents administratifs).

CT

Vous allez aussi choisir vos élus aux comités techniques (CT). Ces organismes ont pour fonction d'examiner toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services : emplois, missions, budget, horaires d'ouverture au public, formation professionnelle, restructurations, gestion immobilière, conditions de travail en lien avec le comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT)...

Trois CT sont institués : un CT Local (au niveau départemental), un CT de Réseau (au niveau de la DGFIP) et un CT Ministériel (au niveau des ministères économiques et financiers). Ces trois comités techniques donnent lieu à un vote.

Contrairement aux CAP, tous les agents, quelle que soit leur catégorie, qu'ils soient stagiaires, titulaires ou non-titulaires forment le corps électoral des CT.

CDAS / CHSCT

En ce qui concerne le comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) et le comité départemental d'action sociale (CDAS), chaque organisation syndicale désignera ses représentants en fonction des résultats de ces élections.

COMITE TECHNIQUE LOCAL

Pour des élus au service de la mobilisation contre la destruction de nos missions, droits et garanties, Pour des élus qui rendent compte de leur mandat

Les élus CGT vous les connaissez. Vous les côtoyez au quotidien tout au long de l'année (et pas seulement à l'occasion d'une campagne électorale). Dans les services, ils sont à vos côtés pour défendre vos droits et organiser dans l'unité le combat pour vos revendications. Ils vous rendent compte après chaque CTL, audience ou réunion avec l'administration, de leurs interventions et du contenu des séances (cf. rubrique « Comptes rendus » sur notre site).

Pour la préservation de notre administration, de toutes ses missions, de ses emplois et implantations

La DGFIP est l'objet d'un véritable plan de démantèlement (CAP 2022, discours du ministre Darmanin des 11 juillet et 13 septembre 2018, rapports de la Cour des comptes) : suppressions massives d'emplois, fermetures des trésoreries, disparition de la séparation ordonnateur-comptable et du comptable public, un seul SPF au niveau national contre 354 actuellement, un SIE et un SIP par département, privatisation du cadastre, privatisation de la collecte de l'impôt sur le revenu par le prélèvement à la source, passage en « agences » sur le modèle du privé pour le recouvrement dès 2020 et pour le contrôle fiscal, le domaine..., fusion-disparition de directions entières.

De tous grades, de tous services, nous sommes tous concernés.

La CGT rejette cette destruction programmée de notre administration qui ouvrirait la voie à un essor sans précédent de la fraude et de la corruption.

La CGT exige l'arrêt de toutes ces contre-réformes.

Les élus CGT combattront les suppressions d'emplois (500 suppressions dans le 92 depuis la fusion) et toutes les restructurations, à commencer par celles prévues dès 2019 (fermeture de la trésorerie Hauts-de-Seine Habitat, spécialisation de plusieurs trésoreries, fermeture de la trésorerie de Neuilly, fusion des SIE de Nanterre-Rueil et Nanterre-ville).

Pour le maintien de notre statut général et de nos statuts particuliers

En accompagnement de la destruction de notre service public, le gouvernement s'en prend au statut et prépare un vaste plan de mobilité forcée : rémunération au mérite, recrutement de contractuels, mobilité inter fonctions publiques, plans de « départs volontaires » ...

Les élus CGT combattront en toute circonstance pour la défense du statut.

Pour le maintien de notre droit à la retraite

Le gouvernement prépare une réforme « systémique » de la retraite qui verrait la disparition de tous les régimes existants dont celui des fonctionnaires d'état. Ce système « à points » entraînerait un effondrement du niveau des pensions et la disparition des avantages familiaux.

POUR LES REVENDICATIONS

- ♦ **pour l'arrêt des suppressions d'emplois, le pourvoi de tous les postes vacants ;**
- ♦ **pour l'arrêt des fusions et suppressions de services ;**
- ♦ **pour la non limitation du nombre de présentations aux différents concours, internes comme externes ;**
- ♦ **pour le retrait du plan Darmanin de démantèlement de la DGFIP et l'abandon de CAP 2022 ;**
- ♦ **pour l'augmentation du point d'indice et l'amélioration du régime indemnitaire ;**
- ♦ **pour la défense du statut général et du statut particulier ;**
- ♦ **pour le maintien du Code des pensions civiles et militaires ;**
- ♦ **pour un service public, fiscal, comptable et foncier de proximité et de qualité.**

Les candidats de la CGT s'engagent à agir en toute circonstance pour que se réalise l'unité entre les différentes organisations syndicales sur les revendications, afin de créer le meilleur rapport de forces.

Du 29 novembre au 6 décembre, face à l'administration, pour vos revendications envoyez au comité technique local des élus expérimentés, déterminés et combattifs, au service de la mobilisation et qui vous rendent compte régulièrement de leur mandat.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

Pour des élus qui rendent compte de leur mandat

Les élus CGT en CAPL, vous les connaissez également. Ce sont vos collègues de travail, ils se mobilisent toute l'année à votre service, ils vous rendent compte de leurs interventions après chaque CAP (cf. rubrique « Comptes rendus » sur notre site).

Pour la défense des CAP

Le gouvernement veut faire disparaître les CAP de mutation ainsi que la CAPN de recours sur évaluation. **Les élus CGT combattent pour le maintien des CAP et le respect de toutes leurs compétences.**

Pour le respect de vos droits individuels et collectifs, le respect des règles statutaires

♦ *En matière de mutation*

Le nouveau système de mutations (affectation nationale au département, disparition des RAN et missions-structures ...) sera mis en place dans notre département dès 2019. **La CGT combat pour le retrait de ces dispositions régressives.** Déjà cette année, la direction a procédé à de graves entorses aux règles en vigueur. Nos élus ont obtenu dans un grand nombre de cas le rétablissement des droits des agents.

Les élus CGT refuseront toute dérogation à la règle de l'ancienneté, tout gel de poste et agiront pour le respect des fiches de vœux.

♦ *En matière d'évaluation*

La CGT a refusé de signer PPCR dont les conséquences sont notamment la disparition des avancements accélérés (de un ou deux mois) et une perte de revenus sur la carrière.

Les élus CGT refuseront la rémunération au mérite, ils appuieront les demandes des agents afin que les « profils-croix » et l'appréciation littérale correspondent à leur manière de servir.

♦ *En matière de liste d'aptitude*

La CGT dénonce la réduction drastique des volumes de promotion. Elle revendique un retour à un véritable plan de qualification de C en B et de B en A.

Dans le cadre de la liste d'aptitude, les élus CGT s'opposeront à l'arbitraire et interviendront pour que les promotions soient établies à partir de critères objectifs.

CHSCT

Le comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail a pour principale attribution le respect des règles en matière d'hygiène, de sécurité, de prévention, de conditions de travail ...

Lors du mandat qui s'achève, la CGT a porté haut vos revendications.

Les représentants CGT sont intervenus notamment pour la prévention des risques psychosociaux, l'amélioration des conditions de travail (climatiseurs, revêtement des sols, fauteuils, bras articulés pour les écrans, matériels ergonomiques, lampes de bureau, nettoyage des vitres au centre administratif départemental...) et le suivi des droits d'alerte et des fiches de signalement. Ils ont assuré de nombreuses visites de services.

Le CHSCT gardera sa forme actuelle jusqu'en 2022, et tout au long de ce mandat, la CGT s'opposera fermement à toute tentative visant à la suppression du CHSCT, ce qui constituerait un recul sans précédent pour la prise en compte de la santé au travail.

CDAS

Le comité départemental de l'action sociale a pour attribution l'organisation et l'animation de l'action sociale dans le département.

Les élus CGT revendiquent des logements sociaux en nombre, de qualité et accessibles financièrement aux agents des Finances publiques.

Ils interviennent sur les problématiques de restauration collective (Nanterre-Tivoli, Saint-Cloud, Vanves, Asnières, Montrouge...) : accès à une structure collective, obtention d'un « quart d'heure cantine » pour tenir compte de l'éloignement...

Ils formulent des propositions pour les sorties permettant aux agents de bénéficier de séjours et spectacles à des prix subventionnés, Arbre de Noël notamment.

Afin de venir en aide aux collègues en difficulté, les élus CGT demandent le relèvement des moyens à la disposition des psychologues et assistantes sociales.

Avec le désengagement de l'État employeur et la réduction des budgets, le rôle des représentants CGT est de plus en plus important.

POUR DEFENDRE VOS DROITS ET GARANTIES

Du 29 novembre au 6 décembre, face à l'administration, envoyez dans les commissions administratives paritaires locales des élus expérimentés, déterminés et combattifs au service de la mobilisation et qui vous rendent compte régulièrement de leur mandat.

CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LA CGT FINANCES PUBLIQUES 92



COMITE TECHNIQUE LOCAL

- 1 - Dominique TEIXEIRA (DDFIP Nanterre)
- 2 - Véronique PEREZ (DDFIP Nanterre)
- 3 - Philippe GEOFFRE (CFP Montrouge)
- 4 - Olivier NAU (BCR Nanterre)
- 5 - Karine LEPILEUR (PRD Vanves)
- 6 - Frédéric COLLE (SIE Boulogne)
- 7 - Brigitte COGNET (BDV Sèvres)
- 8 - François RISACHER (Pôle d'évaluation domaniale Nanterre)
- 9 - Jean-Vartan DEMERDIAN (PCE Issy)
- 10 - Nathalie BRENIERE (PCRP Sceaux)
- 11 - Saïda SEKROUF (SIP Nanterre)
- 12 - Carole GEORGES-IRÉNÉE (TM Sceaux)
- 13 - Pierre GUIHOMAT (SIP Issy)
- 14 - Brigitte SASSOU-MESSAN (DDFIP Nanterre)
- 15 - Franck LAVILLUNIÈRE (EDR)
- 16 - Kristina RONDIN (DDFIP Nanterre)
- 17 - Sabine GRAND (SIP Montrouge)
- 18 - Laurence MARTINEZ (Trésorerie Amendes Nanterre)
- 19 - Benoît ROGUES (SIP Nanterre)
- 20 - Astrid DIJEONT (DDFIP Nanterre)

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

CAPL N°1 INSPECTEURS

- 1 - Brigitte COGNET (BDV Sèvres)
- 2 - Jean-Vartan DEMERDIAN (PCE Issy)
- 3 - Carole GEORGES-IRÉNÉE (TM Sceaux)
- 4 - Karine LEPILEUR (PRD Vanves)
- 5 - Olivier NAU (BCR Nanterre)
- 6 - Stéphane ANCELET (BDV Nanterre)
- 7 - Philippe GEOFFRE (CFP Montrouge)
- 8 - Joëlle MOUNICA (SIE Boulogne)

CAPL N°2 CONTRÔLEURS

Contrôleurs principaux

- 1 - Nathalie BRENIERE (PCRP Sceaux)
- 2 - Olivier BENSMAINE (PELP Nanterre)
- 3 - Nadine POUSSIN (TM Villeneuve)
- 4 - Sabine GRAND (SIP Montrouge)

Contrôleurs 1^{ère} classe

- 1 - Dominique TEIXEIRA (DDFIP Nanterre)
- 2 - Franck LAVILLUNIÈRE (E DR)
- 3 - David DUMAS (TM Clichy)
- 4 - Kristina RONDIN (Pôle d'évaluation domaniale Nanterre)

Contrôleurs 2^{ème} classe

- 1 - Véronique PEREZ (DDFIP Nanterre)
- 2 - Franck MATHIS (SIP Montrouge)
- 3 - Alexandre GOFFIN (DDFIP Nanterre)
- 4 - Monique BIASARILA (SIE Vanves)

CAPL N°3 AGENTS D'ADMINISTRATION

Agents principaux 1^{ère} classe (AAP1)

- 1 - Brigitte SASSOU-MESSAN (DDFIP Nanterre)
- 2 - Jean-Jacques GARGIULO (TM Colombes)

Agents principaux 2^{ème} classe (AAP2)

- 1 - Laurence MARTINEZ (Trésorerie Amendes Nanterre)
- 2 - Tarik BEN FKIH (SPF Vanves)
- 3 - Windy MARGARETTA (SIP Nanterre)
- 4 - Saïda SEKROUF (SIP Nanterre)



Quelques uns des membres de la commission exécutive de la section réunis le 15 octobre 2018.

**du 29 novembre
au
6 décembre 2018**

**JE VOTE
CGT**